

Compétences visées

Analyser sa pratique éducative pour accompagner le patient suite à sa participation à un programme ETP.

Objectifs et contenus

Analyser sa pratique clinique en Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

- L'analyse réflexive à partir de situations réelles.
- Le développement de compétences à partir d'une compréhension de situation.

Actualiser ses connaissances en ETP

- Les recommandations de la HAS, de l'ANSP.
- Les modèles en ETP.
- Les 4 étapes de la démarche éducative : du bilan éducatif partagé à l'évaluation.

Repérer les éléments favorisant le processus éducatif

- La maladie chronique, un événement de vie nécessitant un processus d'adaptation : deuil de la santé, reconstruction de la vie personnelle ou sociale d'avant, réorganisation de la vie.
- *L'empowerment*, la co-construction des savoirs et l'appui sur le vécu expérimentiel de la personne.
- L'autonomie, l'interdépendance.
- Le processus d'autonomisation : choix, acceptation des limites personnelles, activité d'autosoins.

Guider le patient dans la recherche de ses motivations et les développer

- L'exploration avec le patient de l'histoire de sa maladie et de son vécu.
- L'entretien de compréhension centré sur ses besoins.
- L'empathie : sentiment d'être écouté et compris.
- L'identification et le renforcement de la motivation à changer, tout en respectant l'identité et les valeurs du patient.
- Le discours adapté pour guider vers le changement.

Favoriser l'environnement didactique en consultation

- L'évaluation clinique : vérification des examens, contrôle du processus d'observance médicamenteuse, complémentarité avec la validation médicale.
- La reconnaissance et la valorisation de l'activité d'autosoins du patient : hygiène de vie, gestion des traitements...
- Le dépistage de facteurs de risque.
- La formulation de conseils de promotion de la santé.

Optimiser les pratiques de suivi

- Le parcours de soin et de rétablissement de la personne.
- La collaboration interprofessionnelle pour garantir la continuité des soins.
- La traçabilité et le dossier d'éducation.
- La consultation avec les outils conversationnels.

Consolider la formation et transférer dans sa pratique

- Les axes de développement en pratique clinique, plan d'actions individuel.

Méthodes

- Apports cognitifs, législatifs et méthodologiques.
- Construction d'outils.
- Cas concrets.
- Mises en situations.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Valeur ajoutée

La formation contribue, par une analyse réflexive, à améliorer sa pratique éducative. Elle s'appuie sur des situations réelles vécues et présentées par un participant. Le formateur précise les règles de fonctionnement. Elles garantissent la sécurité individuelle et collective.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- Arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.
- Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient.
- Haute Autorité de Santé (HAS) - Guide méthodologique sur l'éducation thérapeutique du patient (2017).
- HAS - Fiche mémo sur l'entretien motivationnel (mars 2024).
- HAS - Guide des interventions motivationnelles brèves (février 2024).
- Agence Nationale de Santé Publique (ANSP anciennement INPES) - L'éducation thérapeutique du patient : concepts et recommandations (2013).

Mise à jour le : **11/02/2025**